



AMBASSADE DE SUEDE

Kinshasa

Mise à jour le 07 octobre 2011

Horaire d'ouverture de la section consulaire:

Lundi et mercredi de 09.30 à 11.30

La section consulaire est fermée le mardi, jeudi et vendredi

Heures d'appel (+243 0999301102) :

De lundi à jeudi entre 14:00 et 15:00 ; Vendredi entre 10:00 et 11:00

www.swedenabroad.com/kinshasa

ambassaden.kinshasa@foreign.ministry.se

PERMIS DE SEJOUR EN SUEDE
CARTE DE RESIDENCE

A partir du 20 mai 2011, la carte de résidence a remplacé le permis de séjour en timbre initialement collé dans le passeport.

- Les formulaires de demande sont gratuits et peuvent être retiré à l'ambassade ou téléchargé sous www.migrationsverket.se
- Les documents en français doivent être officiellement traduits en Anglais ou en Suédois.
- Le dossier doit être introduit en deux exemplaires (en original et en photocopie).
- Au dépôt du dossier la présence physique du demandeur est requise pour la collecte de la biométrie.
- L'Ambassade est flexible avec le demandeur venant de l'Etranger pour déposer sa demande à Kinshasa notamment du Cameroun, de la Guinée Equatoriale, de la République centrafricaine et du Gabon. L'Ambassade reçoit le dossier et procède en même temps à l' interview.
- Une interview sera fixée dans les huit semaines suivant le dépôt de dossier.
- L'examen d'une demande de permis par l'Office Suédois d'immigration dure 3 mois ou plus. La carte de résidence ou de séjour sera émise deux semaines après l'accord de permis.

DOCUMENT REQUIS PAR DOSSIER (Original + Copie)

[Utiliser du papier format A4]

- Les documents d'Etat Civil doivent être légalisés par le Ministère des Affaires Etrangères.
 - **Acte de mariage** du conjoint demandeur.
Le mariage doit être enregistré dans le pays d'origine du demandeur, si il a eu lieu ailleurs.
Une procuration (« *fullmakt* ») sera rempli en faveur du conjoint vivant en Suède.
 - **Acte de naissance** pour enfant demandeur ainsi que son jugement supplétif.
 - **Acte de décès** /Certificat d'inhumation du parent décédé, pour enfant demandeur.
 - **Jugement d'adoption** pour enfant adoptif.
 - **Autorisation parentale** de tout mineur non accompagné avec la copie de la carte d'identité dudit parent.
- **PERSONBEVIS** – (Fiche d'Etat Civil de la personne résidant en Suède)
Le conjoint/concubin demandeur doit être au préalable enregistré dans la fiche d'Etat Civil (« *personbevis* ») du conjoint / concubin résidant en Suède. Le *personbevis* peut-être commandé auprès du service d'impôt : www.skatteverket.se
- **Passeport** ; Il est autorisé d'introduire une demande de permis de séjour en attendant le passeport.
- **Photo**; deux photos passeport en couleur avec fond blanc et une vue de face.
- **Reçu individuel** du paiement de la demande de permis.

Consultez le site officiel de l'immigration www.migrationsverket.se pour des informations complémentaires.

Adresse: 93, Avenue Roi-Baudouin Kinshasa - Gombe.
ambassaden.kinshasa@foreign.ministry.se